

Tintigny, le 22 avril 2015

Commune de Daverdisse

Compte rendu de la CLDR du 20 avril 2015

Réf : N:\DAVERDISSE\06- CLDR\20150420 Stratégie II\CL20150420 Stratégie II.doc

Présents et excusés :

CLDR : cf. liste ci-après

Bureau d'étude Impact : Stéphane Mottiaux

FRW : Sophie Orban et Pierre-Yves Muri, agents de développement

Ordre du jour

- Mise en contexte
- Analyse des enjeux retenus (CLDR du 26/03/2015) & proposition de regroupements (=> objectifs de développement).
- Liens entre les objectifs presentis et les autres politiques communales : PCDR (1999) / PST (2013)
- Cohérence des objectifs de développement presentis.
- Divers

Mot d'accueil de la CLDR par le bourgmestre, M. Maxime Léonet.

Mise en contexte

Lors de la dernière réunion, la CLDR a validé le diagnostic partagé et a déterminé les enjeux importants pour le territoire dans les dix ans.

L'objectif de cette réunion est de définir les objectifs de développement de la commune, en lien avec les trois piliers du développement durable.

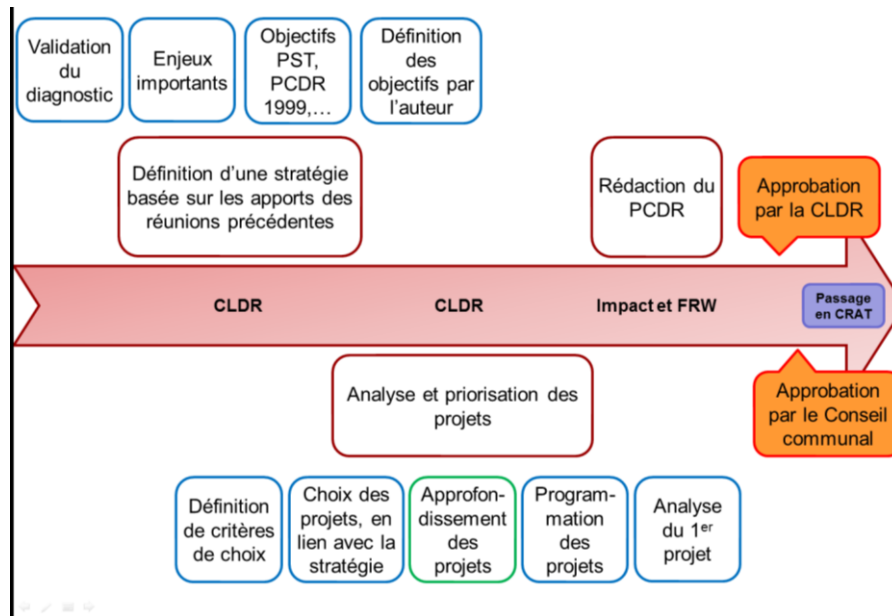
Pour ce faire, il est important de faire le lien avec la stratégie des outils communaux existants, tels que le PCDR de 1999 et le Programme Stratégique Transversal.

L'auteur de programme finalisera la stratégie sur base des indications de la CLDR.

Par la suite, la CLDR va opérer un premier choix de projets, qui seront approfondis. Pour parvenir, in fine, à une programmation des réalisations.

Une fois sa rédaction terminée, le projet de PCDR sera soumis à l'approbation de la CLDR, puis du Conseil communal.

Au final, la Commune défendra son PCDR en Commission Régionale d'Aménagement du Territoire, qui jugera de la cohérence et de la pertinence de l'outil par rapport aux besoins du territoire. Pour information, la CRAT est composée de représentants d'universités, de mouvements naturalistes, de partis politiques, de spécialistes de l'aménagement du territoire,...



Afin de mener à bien ces travaux, plusieurs dates ont été posées. Celles-ci sont toujours susceptibles d'être modifiées en fonction des besoins et impératifs :

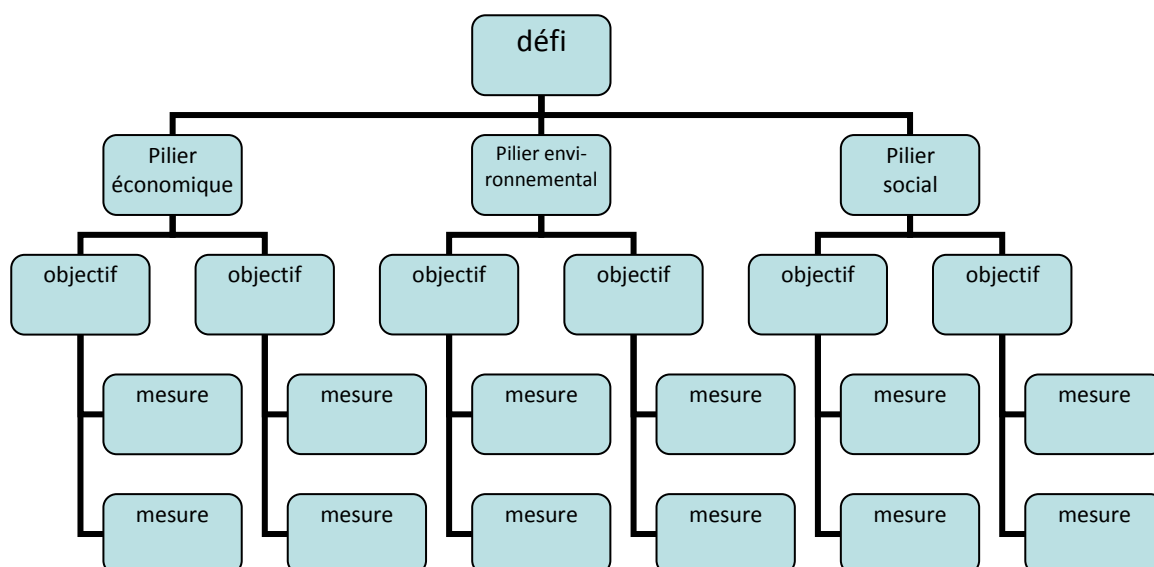
- Lundi 4 mai 2015
- Mardi 19 mai 2015
- Lundi 1^{er} juin 2015
- Lundi 8 juin 2015.

Analyse des enjeux retenus & proposition de regroupements

Lors de la réunion du 26/03/2015, la CLDR a identifié les enjeux importants pour le territoire dans les 10 ans à venir. Cela montre les grandes tendances du développement souhaité. L'auteur de programme et l'organisme d'accompagnement ont analysé les résultats. Afin de donner une cohérence à la stratégie, ils proposent de regrouper les enjeux sous deux objectifs par pilier du développement durable, soit au total 6 objectifs de développement.

Au final, la stratégie s'articulera de la manière suivante :

- Un défi(s) formulé par la suite: « chiche que dans 10 ans, la commune de Daverdisse »
- 2 objectifs par pilier du développement durable
- Des mesures opérationnelles issues des enjeux



Questions/réponses et commentaires

Pourquoi regrouper les enjeux et limiter ainsi le nombre d'objectifs ?

Il est important de retenir un nombre restreint d'objectifs, afin de rendre la stratégie la plus lisible possible et d'en assurer la cohérence. Le PCDR de 1999 s'articulait autour d'un défi et de 5 objectifs. Le PST est construit sur base de 10 objectifs.

Les objectifs correspondent aux domaines sur lesquels on veut mettre l'accent. Ils sont assez larges et accompagnés de mesures opérationnelles qui précisent les choses. Ils doivent envisager le long terme.

Vu que nous sommes dans le contexte A21L, le pilier environnemental ne devrait-il pas être prioritaire ?

L'A21L signifie que la Commune est sensible au développement durable, qui englobe les trois piliers. Il marque un pas vers la convention des Maires ; la Commune s'est d'ailleurs inscrite dans la démarche provinciale (analyse de l'empreinte carbone et conseils d'amélioration) et vient de décider en Conseil de signer la convention dans quelques mois.

Selon le décret, faire un PCDR dans la philosophie de l'A21L implique une démarche supplémentaire dans le cadre de la réflexion sur l'empreinte carbone de la commune, une évaluation plus poussée du processus et des projets, une meilleure information et communication.

Regroupements et formulation d'objectifs

Ci-dessous sont repris les enjeux retenus par la CLDR. Entre parenthèses est repris le nombre de fois cité par les différents sous-groupes.

Commentaires :

- Les réseaux de communication devraient constituer un point à lui seul ; de plus, ils peuvent se trouver aussi dans le pilier social.
Ces réseaux sont une problématique importante pour le territoire et constituent davantage un projet, un outil au service des indépendants et de la vie sociale.
- Natura 2000 aura des effets importants sur le paysage.

Pilier économique

Les formulations suivantes sont proposées par la CLDR pour les deux objectifs du pilier économique :

Objectifs	Enjeux, mesures
Encourager la gestion responsable des ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none">- Favoriser la gestion responsable du massif forestier. (6)- Améliorer le bilan énergétique des bâtiments. (1)
Soutenir l'activité économique sur le territoire	<ul style="list-style-type: none">- Améliorer la qualité des réseaux de télécommunication. (5)- Maintenir une activité commerciale sur le territoire. (2)- Promouvoir la diversification des productions agricoles. (1)- Valoriser les circuits courts. (1)

Pilier environnemental

Les formulations suivantes sont proposées par la CLDR pour les deux objectifs du pilier environnemental :

Objectif	Enjeux, mesures
Conforter la richesse naturelle du territoire	<ul style="list-style-type: none">- Maintenir la qualité environnementale du territoire. (5)- Favoriser la biodiversité et renforcer le réseau écologique. (3)
Renforcer la qualité du cadre de vie	<ul style="list-style-type: none">- Préserver les paysages et ses éléments structurants. (3)- Aménager et mettre en valeur les cœurs de village. (3)- Sécuriser les déplacements, plus spécialement les déplacements lents. (3)- Préserver et valoriser le patrimoine bâti et culturel. (2)

Pilier social

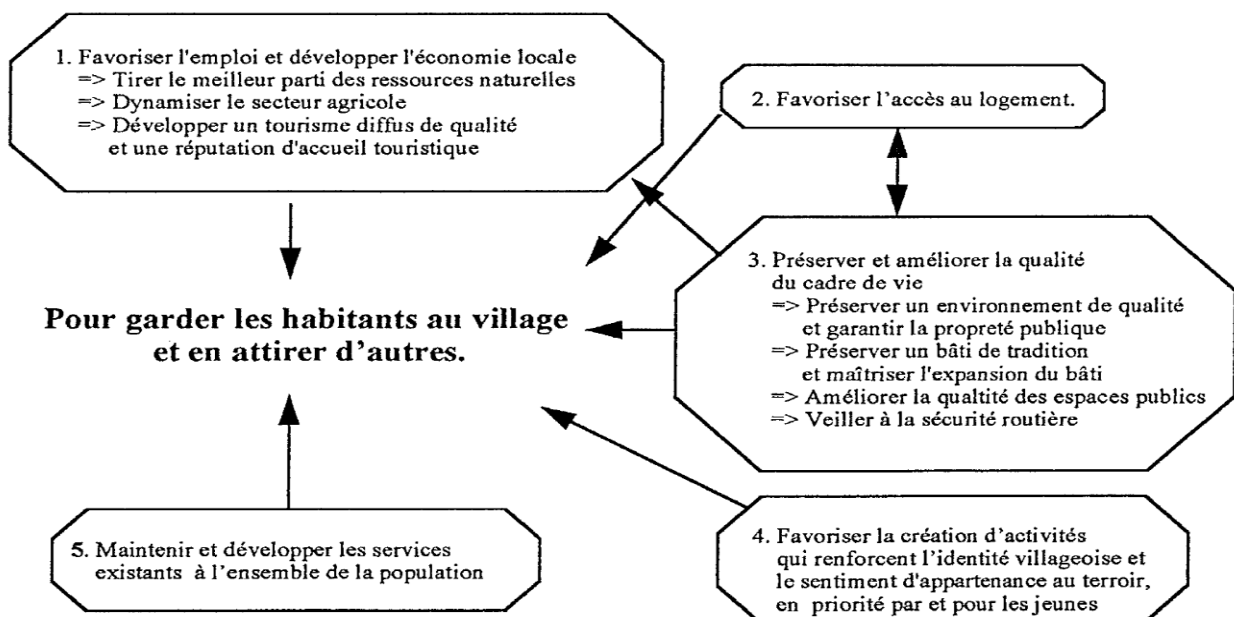
Les formulations suivantes sont proposées par la CLDR pour les deux objectifs du pilier social :

Objectif	Enjeux, mesures
Favoriser les rencontres et les échanges entre habitants	<ul style="list-style-type: none">- Poursuivre l'amélioration des infrastructures de rencontre. (4)- Limiter les nuisances des résidences touristiques. (2)- Valoriser les outils existants pour favoriser les activités et les synergies entre habitants. (2)
Favoriser la croissance démographique et renforcer le niveau de services	<ul style="list-style-type: none">- Favoriser l'implantation des jeunes sur la commune. (5)- Maintenir les aînés dans leur village le plus longtemps possible. (3)- Maintenir la population sur place. (2)- Développer les services de base à la population. (2)- Maintenir un service de transports en commun adapté aux spécificités rurales. (1)

Liens entre les objectifs pressentis et les autres politiques communales

PCDR (1999)

Les objectifs du PCDR de 1999 sont présentés et pris en compte dans la construction de la nouvelle stratégie car la CLDR, lors de la réunion 9 octobre 2014, estimait que les objectifs étaient à poursuivre.



PST (2013) (La présentation du PST est insérée sur le site internet communal www.daverdisse.be)

1. Etre une commune moderne au service du citoyen.
2. Etre une commune qui s'inscrit dans une politique de préservation de la qualité de vie, de la nature et de développement du territoire sur base du développement durable.
3. Etre une commune qui promeut l'emploi et soutient les activités économiques sur son territoire.
4. Etre une commune qui s'inscrit dans la lignée des accords de réduction de gaz à effet de serre afin d'assurer le développement durable.
5. Etre une commune qui veille au développement de ses enfants.
6. Etre une commune où le droit au logement est une réalité.
7. Etre une commune qui assure une saine gestion de son patrimoine immobilier et mobilier.
8. Etre une commune qui met en valeur le patrimoine naturel, bâti et paysager.
9. Etre une commune qui répond aux normes européennes en matière d'eau usée et d'eau de pluie.
10. Etre une commune qui veille à la sécurité de tous.

Prise en compte des stratégies des différents outils et intégration dans le PCDR

Un tableau de mise en perspective des différents objectifs est projeté.

Des domaines d'intervention relevés dans le PST et le PCDR de 1999 ne figurent pas dans les enjeux retenus dans l'actuel PCDR. Il s'agit de :

- Réduction de gaz à effet de serre (PST)
- Emploi et activités économiques (PST et PCDR 1999)
- Tourisme diffus (PCDR 1999)
- Développement du territoire, bâti de tradition et expansion du bâti (PST et PCDR 1999)
- Eau usée et eau de pluie (PST)
- Accès et droit au logement (PST et PCDR 1999)

Pré-objectifs PCDR (2015)	PCDR (1999)	PST (2013)
<p>Encourager la gestion responsable des ressources naturelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En favorisant la gestion responsable du massif forestier. - En améliorant le bilan énergétique des bâtiments. 	<p>Favoriser l'emploi et développer l'économie locale.</p> <ul style="list-style-type: none"> * Tirer le meilleur parti des ressources naturelles. 	<p>Etre une commune qui s'inscrit dans la lignée des accords de réduction de gaz à effet de serre afin d'assurer le développement durable.</p>
<p>Soutenir l'activité économique sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En améliorant la qualité des réseaux de communication. - En maintenant une activité commerciale sur le territoire. - En promouvant la diversification des productions agricoles. - En valorisant les circuits courts. 	<p>Favoriser l'emploi et développer l'économie locale.</p> <ul style="list-style-type: none"> * Dynamiser le secteur agricole. * Développer un tourisme diffus de qualité et une réputation d'accueil touristique. 	<p>Etre une commune qui promeut l'emploi et soutient les activités économiques sur son territoire.</p>
<p>Conforter la richesse naturelle du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En maintenant la qualité environnementale du territoire. - En favorisant la biodiversité et renforçant le réseau écologique. 	<p>Préserver et améliorer la qualité du cadre de vie.</p> <ul style="list-style-type: none"> * Préserver un environnement de qualité et garantir la propreté publique. 	<p>Etre une commune qui s'inscrit dans une politique de préservation de la qualité de vie, de la nature et de développement du territoire sur base du développement durable.</p> <p>Etre une commune qui répond aux normes européennes en matière d'eau usée et d'eau de pluie.</p>
<p>Renforcer la qualité du cadre de vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En préservant les paysages et ses éléments structurants. - En aménageant et mettant en valeur les cœurs de village. - En sécurisant les déplacements, plus spécialement les déplacements lents - En préservant et en valorisant le patrimoine bâti et culturel. 	<p>Préserver et améliorer la qualité du cadre de vie.</p> <ul style="list-style-type: none"> * Préserver un bâti de tradition et maîtriser l'expansion du bâti. * Améliorer la qualité des espaces publics. * Veiller à la sécurité routière. 	<p>Etre une commune qui met en valeur le patrimoine naturel, bâti et paysager.</p> <p>Etre une commune qui veille à la sécurité de tous.</p>
<p>Favoriser les rencontres et les échanges entre habitants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En poursuivant l'amélioration des infrastructures de rencontre. 	<p>Favoriser la création d'activités qui renforcent l'identité villageoise et le sentiment d'appartenance au terroir, en priorité par et pour les jeunes.</p>	

<ul style="list-style-type: none"> - En limitant les nuisances des résidences touristiques. - En valorisant les outils existants pour favoriser les activités et les synergies entre habitants. 		
<p>Favoriser la croissance démographique et renforcer le niveau de services :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En favorisant l'implantation des jeunes sur la commune. - En maintenant les aînés dans leur village le plus longtemps possible. - En développant les services de base à la population. - En maintenant un service de transports en commun adapté aux spécificités rurales. 	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'accès au logement. - Maintenir et développer les services existants à l'ensemble de la population. 	<ul style="list-style-type: none"> - Etre une commune qui veille au développement de ses enfants. - Etre une commune où le droit au logement est une réalité.
		Etre une commune moderne au service du citoyen.
		Etre une commune qui assure une saine gestion de son patrimoine immobilier et mobilier.

Les agents de développement interrogent la CLDR pour connaître son opinion sur les points relevés ci-dessus.

- La mesure portant sur l'amélioration du bilan énergétique des bâtiments sera élargie au domaine de l'énergie liée à l'écologie.
- La mesure sur l'emploi et les activités économiques est intégrée à l'objectif y relatif.
- Le tourisme, dans son aspect économique, ne sera pas un axe de travail. La CLDR estime qu'il y a suffisamment de touristes sur le territoire et que ce secteur n'est rentable que pour une petite fraction de la population. Par contre, elle désire insister sur la lutte contre les nuisances des résidences touristiques (souvent liées aux gîtes de grande capacité) et l'intégration des seconds résidents dans la vie du village.
- La CLDR propose d'intégrer une mesure sur la forêt dans le cadre de la richesse naturelle du territoire. Elle est aussi consciente de la richesse des cours d'eau et souhaite travailler aussi sur cet aspect ; tout en sachant que tout ce qui se rapporte à l'égouttage est intégré dans le Plan d'Investissement Communal.
- La CLDR retient la mesure portant sur l'aménagement du territoire, mais plutôt sous l'aspect de cohérence du bâti, où il est possible d'influer.
- Le volet lié au logement communal est également retenu. L'ancrage du logement et le PST portant davantage sur les logements de transit et sociaux.

Les modifications sont indiquées en italiques dans le tableau suivant.

pilier économique	pilier environnemental	pilier social
<p>Encourager la gestion responsable des ressources naturelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En favorisant la gestion responsable du massif forestier. - <i>énergie / écologie</i> 	<p>Conforter la richesse naturelle du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En maintenant la qualité environnementale du territoire (eau, pollutions, déchets). - En favorisant la biodiversité et renforçant le réseau écologique. - <i>cours d'eau</i> - <i>forêt</i> 	<p>Favoriser les rencontres et les échanges entre habitants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En poursuivant l'amélioration des infrastructures de rencontre. - En limitant les nuisances des résidences touristiques. - En valorisant les outils existants pour favoriser les activités et les synergies entre habitants. - <i>en intégrant les seconds résidents dans la vie du village.</i>
<p>Développer l'activité économique sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En améliorant la qualité des réseaux de télécommunication. - En maintenant une activité commerciale sur le territoire. - En promouvant la diversification des productions agricoles. - En valorisant les circuits courts. - <i>emploi et activités économiques</i> 	<p>Renforcer la qualité du cadre de vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En préservant les paysages et ses éléments structurants. - En aménageant et mettant en valeur les cœurs de village. - En sécurisant les déplacements, plus spécialement les déplacements lents - En préservant et en valorisant le patrimoine bâti et culturel. - <i>cohérence du bâti</i> 	<p>Maintenir la population et renforcer le niveau de services :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En favorisant l'implantation des jeunes sur la commune. - En maintenant les aînés dans leur village le plus longtemps possible. - En développant les services de base à la population. - En maintenant un service de transports en commun adapté aux spécificités rurales. - <i>logement.</i>

Ainsi s'organisera la stratégie de développement de la Commune : six objectifs de développement, dont deux par pilier du développement durable.

L'auteur veillera à la reformuler; la CLDR sera invitée ultérieurement à réfléchir au(x) défi(s).

Un débat s'engage ensuite sur la transcommunalité. Celle-ci est incontournable pour une commune comme Daverdisse. Différentes collaborations existent déjà : dans les services (Bilboquet,...), la zone d'activités économiques pluricommunale, le futur parc naturel, le futur GAL, le contrat de rivière,... Cette dimension sera intégrée au(x) défi(s).

Il en est de même pour l'information et la communication.

Pour rappel, tous les documents relatifs à l'opération de développement rural peuvent être consultés sur le blog <http://daverdisse-pcdr.eklablog.com/>

La prochaine réunion est fixée au 4 mai ; le lieu sera précisé dans l'invitation. Le principal sujet sera un premier choix de projets matériels à insérer dans le PCDR. Il est important qu'un maximum de membres soient présents.

Sophie Orban et Pierre-Yves Muri,
Agents de développement FRW

Participants à la CLDR du 20/04/2015

Civilité	Nom	Prénom	Adresse postale	N°	CP	Localité
M.	Bodart	Christophe	rue des Routis	29	6929	Daverdisse
M.	Bosseaux	Michel	chemin de la Rochette	2	6929	Haut-Fays
M.	Burtomboy	Denis	rue Paul Dubois	36	6929	Daverdisse
M.	Collin	Lucien	rue de Fontenelle	25	6929	Porcheresse
Mme	Cornet	Maryse	Ancien chemin de Wellin	102	6929	Haut-Fays
Mme	Crick	Sandra	rue de la Hauche	74 B	6929	Daverdisse
Mme	Grégoire	Stéphanie	Voie de Gribôle	3	6929	Haut-Fays
M.	Groffils	Firmin	rue de Graide	101	6929	Porcheresse
M.	Incouf	Roland	rue de Redu	35	6929	Porcheresse
M.	Jacquet	Johan	Culot de Lahaut	78	6929	Porcheresse
Mme	Lambert	Dominique	rue des Routis	29	6929	Daverdisse
M.	Léonet	Nicolas	rue de Vonèche	164	6929	Haut-Fays
M.	Léonet	Maxime	rue de Gedinne	32	6929	Haut-Fays
M.	Merny	André	rue de la Strée	7	6929	Gembes
M.	Pauwels	René	rue de la Chapelle	3	6929	Haut-Fays
Mme	Stalmans	Francine	rue de la Hauche	74	6929	Daverdisse
M.	Verbeek	Pierre	rue de Banet Sart	23	6929	Daverdisse
M.	Vincent	Jean-Claude	rue des Buts	3	6929	Haut-Fays
M.	Wuidar	Maurice	chemin du Chênélisse	21	6929	Gembes

Excusés

Civilité	Nom	Prénom	Adresse postale	N°	CP	Localité
M.	Cariaux	Christian	rue de Burnaifontaine	1	6929	Haut-Fays
M.	Charlotiaux	André	rue des Routis	27 D	6929	Daverdisse
M.	Merny	Jean-Luc	rue de Graide	90	6929	Porcheresse
Mme	Vanderschrick	Josiane	Culot de Lahaut	79	6929	Porcheresse
M.	Vanommeslaeghe	Luc	Culot de Lahaut	79	6929	Porcheresse